Réf. Farde e-Assemblées : 2388444

N° OJ : 192

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Modification de la zone 2 autorisation à circuler glaces/gaufres.

Le Conseil communal,

Vu le réglement relatif à l'organisation du commerce ambulant, approuvé par le conseil communal le 25 juin 2018, et en particulier son annexe lX relative aux règles specifiques "glaces/gaufres";

Considérant qu'en vue de la création de deux emplacements fixes destinés à la vente de glaces et gaufres sur le rond-point Louis Steens ainsi qu'à l'entrée de Bruparck sur le Boulevard du Centenaire, il y a lieu de modifier la zone 2 du parcours glaciers;

Considérant qu'il y a lieu d'inclure le Boulevard du Centenaire dans les rues non autorisées de cette zone afin d'y créer 2 emplacements fixes;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :
L'annexe lX du règlement relatif à l'organisation des activités ambulantes est modifiée afin d'inclure le Boulevard du Centenaire dans les rues non autorisées de la zone 2.

Annexes :

FR annexe lX règlement ambulant (Consultable au Secrétariat des Assemblées)